

Les Cahiers des Dix



Les Dix

Victor Morin, LL. D., M. S. R. C.

Number 1, 1936

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1078416ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1078416ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Morin, V. (1936). Les Dix. *Les Cahiers des Dix*, (1), 7–36.
<https://doi.org/10.7202/1078416ar>

LES DIX

Par Victor Morin, LL. D., M. S. R. C.

Lorsque l'acte de naissance de cette société parut dans les journaux, quelques esprits inquiets s'agitèrent en se demandant avec anxiété quels secrets ce nom énigmatique pouvait bien cacher.

S'agissait-il de la promulgation d'un nouveau *Décatalogue*, ou d'un projet de gouvernement municipal imité de la Grèce antique ? Allait-on ressusciter les tyrannies du *Décemvirat* ou revivre les jours sombres du *Conseil des Dix* en faisant disparaître, sans forme de procès, ceux qu'on pourrait soupçonner d'être cause de la dépression universelle ? Aurions-nous une réplique des dix fauteuils de l'*Académie Goncourt* ou serions-nous acculés à une conséquence inéluctable du système métrique en n'obtenant à l'avenir les huitres et les œufs qu'à la *dizaine*, tout en les payant au prix de *douze* ?

Mystère et conjectures . . .

On vivait dans cette angoisse depuis plus d'un mois lorsqu'un journaliste indiscret ⁽¹⁾ donna la clef de l'énigme en révélant, après renseignements puisés aux meilleures sources, ⁽²⁾ qu'il s'agissait tout simplement d'une collaboration scientifique et littéraire entre dix écrivains désireux de s'entr'aider dans leurs recherches historiques et soucieux d'assurer aux générations futures le bénéfice de leurs travaux.

Et l'univers respira !

Le nombre "dix" a donc joué un rôle fécond dans l'histoire du monde, puisque la seule énonciation de ce chiffre pouvait donner lieu à tant d'interprétations différentes. C'est pour cela qu'il nous a paru

⁽¹⁾ Pléonasme d'usage courant.

⁽²⁾ Cf. *le Devoir* du 27 juillet et du 3 août 1935.

intéressant, au chapitre liminaire de cette nouvelle société, de rappeler quelques-uns des avatars qui l'ont précédée.

Nous nous abstiendrons cependant de parler du *Décatalogue* de Moïse, du *Décemvirat* de Rome, et des *Conseils des Dix* d'Athènes et de Venise; ce sont des établissements qui n'ont d'autre rapport avec *Les Dix* que la similitude du nom. Leurs fonctions étaient du domaine judiciaire ou administratif, tandis que la société qui nous occupe recherche plutôt ses affinités dans la littérature. Sans viser aux sommets de l'*Académie Française*, ni même aux prébendes de l'*Académie Goncourt*, le but poursuivi par *Les Dix* s'apparente plus volontiers aux préoccupations de ces deux institutions, et nous ne croyons pas malséant, pour cette raison, de rappeler, en quelques mots, l'histoire de leurs origines.

LES DIX PRÉCURSEURS DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Cette éminente institution a célébré son tricentenaire l'an dernier, du 17 au 20 juin. A cette occasion, M. Paul Hazard, professeur au Collège de France, écrivait dans la *Revue de l'Alliance Française* : "Lorsque Conrart réunissait chez lui quelques amis lettrés, se doutait-il qu'elles dureraient encore, ces doctes assemblées, chez les petits-neveux de ses petits-neveux ? Non, sans doute. Mais Richelieu vint, qui avait le goût du solide et de l'éternel. D'un salon, instable et mouvant par essence, qui meurt avec chaque visiteur qui s'en va, qui ne résiste que par la volonté fragile d'un hôte destiné lui-même à périr, il fit l'*Académie Française*. Il lui donna des règles de vie, un être, une fonction dans l'Etat; et il eut conscience qu'associée au sort de notre langue et de notre littérature, elle défierait le temps".

De fait, ces fêtes nous ont fourni l'occasion d'en apprendre beaucoup plus qu'on ne sait généralement sur la fondation, de cet empyrée littéraire auquel tous les écrivains aspirent, car on se contentait jusqu'ici de savoir qu'on y compte quarante fauteuils dont les

titulaires, revêtus d'un somptueux habit brodé et ceints d'une épée, portent le nom d'*Immortels* et consacrent leur temps à la préparation d'un *Dictionnaire* et d'une *Grammaire* qui sont toujours à l'état de recommencement.

Mais ce qu'on savait peut-être moins, c'est qu'elle tire son origine d'un groupe de dix littérateurs qui se réunissaient de temps à autre pour causer de leurs travaux et s'entr'aider dans leurs études, sans aspirer à plus qu'à une franche camaraderie. Ces dix intellectuels étaient, par ordre alphabétique :

1. Jean Chapelain
2. Valentin Conrart
3. Jean Desmarets de Saint-Sorlin
4. Louis Giry
5. l'abbé Antoine Godeau
6. Jean Ogier de Gombault
7. l'abbé Germain Habert de Cérisy
8. Philippe Habert (frère du précédent)
9. Claude de Malleville
10. Jacques de Serizay

On se réunissait chez Conrart, dans son hôtel de la rue Saint-Martin, et l'on y discutait *de omni re scibili . . . (et de quibusdam aliis)*, lorsque Richelieu, ayant entendu parler de ces réunions, y trouva les éléments d'une organisation qu'il rêvait, depuis quelque temps, de créer pour opposer un dérivatif à la puissance politique du Parlement. Le 13 mars 1634, il en faisait la proposition au groupe en lui offrant des collaborateurs; ce projet souleva d'abord une opposition acharnée, surtout de la part de Serizay, mais la toute-puissance du cardinal eut finalement raison des mutins et le nombre des fauteuils académiques fut fixé à quarante.

On peut dire que l'*Académie Française* était dès lors fondée, bien que les lettres-patentes n'en furent signées que le 2 janvier suivant.

Serizay en fut nommé directeur, Desmarets chancelier et Conrart secrétaire perpétuel. Cet officier modèle remplit sa fonction pendant plus de quarante ans, compulsant les dossiers, classifiant les archives, rédigeant les écritures de la docte corporation, sans trouver le temps, au milieu de ses nombreuses occupations, de rien publier pour lui-même, ce dont Boileau s'est moqué en écrivant ce fameux vers devenu proverbial :

“J'imite de Conrart le silence prudent”,

prétendant que c'était par crainte de ne rien produire de bon que le “prudent” secrétaire de l'Académie gardait toutes ses oeuvres en manuscrit.

Conrart n'était pas, d'ailleurs, le seul académicien qui servît de cible aux traits plus ou moins acérés de leurs rivaux. La fameuse épigramme de Piron est sans doute la mieux connue, mais celle dont l'auteur des *Caractères* fut victime est tout aussi cinglante, sinon plus spirituelle :

*“Quand La Bruyère se présente
Pourquoi donc tant crier haro ?
Pour faire un chiffre de quarante
Ne fallait-il pas un zéro?”*

Le plus maltraité de ces fondateurs fut, cependant, le soi-disant “illustre” Chapelain qui se proclamait modestement “*le plus grand poète français qui aît jamais été, et du plus solide jugement*” en s'accordant une pension de 3000 livres sur la liste que Colbert l'avait chargé de préparer, tandis qu'il n'en attribuait que 800 “*au sieur Racine, poète français*”. De fait, Chapelain avait su, pendant vingt ans, vivre et même briller du succès escompté d'un poème épique dont il avait promis de doter la France et qui devait éclipser l'*Iliade* et l'*Enéide*; mais lorsque les douze premiers chants de la *Pucelle* furent enfin publiés, ce fut un tel concert de sifflets que le reste de cette merveille ne sortit jamais de ses cartons. Boileau, La Fontaine, Racine, Molière,

et combien d'autres exercèrent impitoyablement leur verve aux dépens du "plus grand poète français qui ait jamais été". C'est à lui que le fabuliste fait allusion dans *"La montagne en mal d'enfant qui accouche d'une souris"*, mais le plus impitoyable de ses critiques fut assurément Boileau qui, non content de le houspiller sans merci dans ses satires, imitait plaisamment son style en écrivant :

*"Droits et roides rochers dont peu tendre est la cime
De mon flamboyant cœur l'âpre état vous savez.
Savez aussi, durs bois, par les hivers lavés,
Qu'holocauste est mon cœur pour un front magnanime".*

Si la critique est souvent saine et méritée, elle est parfois injuste et même malicieuse; lorsqu'elle est destructive elle peut briser la carrière d'un écrivain de talent dont les œuvres auraient enrichi notre domaine littéraire, mais lorsqu'elle s'exerce avec discernement elle peut produire d'excellents résultats en faisant comprendre à un jeune auteur bien doué qu'il lui faut travailler ferme pour atteindre au véritable mérite et qu'il ne fait que "partir" quand il pourrait déjà se croire "arrivé".

Les vers ironiquement attribués à Chapelain nous rappellent qu'un autre poète, mais d'une valeur indiscutable celui-là, *Victor Hugo*, fut en butte à cette critique injuste, qui aurait pu devenir destructive et nous priver de chefs-d'œuvre, s'il ne s'était appliqué, dès l'origine, à corriger les défauts qu'on pouvait lui signaler. On trouvait son style lourd, cacophonique et même "rocailleux"; on jalou-sait sa gloire grandissante et on se moquait de ses aspirations légitimes; témoin ce quatrain qu'un confrère satirique lui adressait, en le raillant de ses ambitions, dans la manière qu'il lui attribuait. L'évocation de l'Académie Française et du style ampoulé de Chapelain nous les rappelle :

*"Où, ô Hugo, juchera-t-on ton nom ?
Rendu justice enfin que ne t'a-t-on ?*

*Quand donc au mont qu'Académique on nomme,
De roc en roc grimperas-tu, rare homme ?"*

Boileau a pu critiquer plus justement, mais il n'a pas écrit plus plaisamment à l'adresse de Chapelain ; ajoutons cependant que la gloire littéraire de ce fondateur de l'Académie mourut de la publication de la *Pucelle* comme elle en avait vécu avant sa parution.

Les élections à l'Académie Française, avec accompagnement de visites obligatoires aux futurs collègues avant le scrutin et au monarque après un vote favorable, ont été de tout temps l'objet de nombreuses critiques, et il faut admettre que, parfois, les combinaisons politiques ou les tractations de chapelles ont porté au pavois des personnages de second ordre, au détriment de candidats d'un mérite exceptionnel. L'esprit français a désigné les "écartés" sous le titre de "titulaires du 41ème fauteuil" et, parmi ceux-ci, on relève avec surprise les noms de Pascal, Molière, Descartes, Rousseau, Diderot, Chénier, Balzac (Honoré), Dumas père et combien d'autres, sans omettre, puisqu'on a pris la peine de proclamer que la femme "possède une intelligence égale à celle de l'homme," ceux de mesdames de Sévigné, Scudéry, Deshoulières, de Staël et George Sand.

"Si parva licet componere magnis", nous serait-il permis de citer ces illustres exemples à ceux de nos confrères qui auraient été tout à fait dignes, par leurs études et par leurs écrits, de faire partie de notre association littéraire des "Dix" mais dont les noms sont forcément restés au rang de "candidatures" vu le nombre limité de ses membres... en attendant que la Camarde répare l'injustice dont ils auront temporairement souffert, en rendant quelque fauteuil vacant à leur intention.

LES DIX FAUTEUILS DE L'ACADÉMIE GONCOURT

L'œuvre littéraire des frères Edmond et Jules de Goncourt nous fournit l'exemple le plus frappant d'une collaboration constante et fructueuse. Doués des mêmes talents, des mêmes goûts, se complé-

tant, se suppléant l'un l'autre, ils ont orienté la littérature française dans une voie nouvelle et l'ont dotée en commun de romans, de pièces de théâtre et d'ouvrages d'art remarquables, jusqu'à ce que la mort de Jules, à l'âge de 40 ans, vint mettre fin à cette symphonie fraternelle, en 1870.

Retiré dans son hôtel d'Autenil, Edmond commença, dès lors, à réunir quelques amis, le dimanche, dans ce cénacle, qu'il appelait son "grenier", et bientôt la pensée germa dans son esprit de commémorer la fraternité littéraire des deux Goncourt en créant, sous ce nom, une *Académie* libre, composée de dix membres, et un *Prix* littéraire qui serait attribué, chaque année, par cette académie, à l'auteur de la meilleure œuvre d'imagination en prose publiée par un jeune écrivain. A cette fin, il projetait d'affecter sa fortune à la fondation d'une pension annuelle de 6000 francs pour chacun des académiciens, afin d'assurer leur indépendance matérielle, et d'un prix de 5000 francs destiné au lauréat du concours, tous deux portant le nom des frères Goncourt.

La réalisation de ce projet fut mise en voie dès 1874 par la création de dix fauteuils académiques auxquels Edmond de Goncourt appela, comme premiers titulaires :

1. Philippe de Chennevières
2. Gustave Flaubert
3. Louis Veuillot
4. Théodore de Banville
5. Eugène Fromentin
6. Emile Zola
7. Léon Cladel
8. Alphonse Daudet
9. Barbey d'Aurevilly
10. Paul de Saint-Victor

Le testament du fondateur qui disposait ainsi, pour la culture des lettres, de toute la fortune des frères lettrés, fut rendu public à sa mort en 1896, mais il n'eut pas l'heur de plaire aux héritiers, parents éloignés de la famille Huot de Goncourt qui estimaient que :

... *“le moindre ducaton
Ferait bien mieux leur affaire”*.

Ils étaient d'avis que la parenté du sang devait exclure l'affinité littéraire et ils contestèrent devant les tribunaux la légitimité de cette disposition. Déboutés de leurs prétentions, ils portèrent la cause en appel et perdirent de nouveau; mais, pendant ce temps, les volontés du testateur restaient en suspens, et, pour éviter de plus longs débats judiciaires, les sociétaires académiciens firent un compromis avec les contestants, aux termes duquel ils consentirent à leur payer une rente viagère; cette transaction fut ratifiée par le Conseil d'Etat en 1903.

L'Académie Goncourt pouvait dès lors fonctionner librement; mais la liquidation de la succession, obérée des frais de ce long procès, ne permettait pas de pourvoir à la fois au paiement des rentes concédées aux héritiers, au paiement du prix littéraire annuel, et au service des pensions attribuées aux académiciens. Ceux-ci décidèrent de réduire le chiffre de leur pension annuelle à 3000 francs et de créer une réserve de 200,000 francs qui, s'accroissant des intérêts composés et du capital des rentes viagères au fur et à mesure du décès de leurs titulaires, pourrait reconstituer la somme requise pour remplir un jour les volontés intégrales du testateur.

Entre temps, tous les titulaires des fauteuils originaux avaient évolué, Edmond de Goncourt ayant désigné, dans son testament, les huit qui restaient alors (1896) en fonctions, avec pouvoir de s'adjoindre deux collègues pour former le nombre réglementaire. Ce furent: Alphonse Daudet, J.-K. Huysmans, Octave Mirbeau, les deux frères Rosny, Léon Hennique, Paul Marguerite et Gustave Geoffroy. Il n'y avait donc que Daudet qui fût de la première heure; mais, comme il

était décédé dans l'intervalle, en 1897, les trois vacances furent remplies en 1900 par Léon Daudet (fils d'Alphonse), Elémir Bourges et Lucien Descaves.

L'Académie Goncourt et le *Prix Goncourt* se trouvèrent donc ainsi assurés de la permanence que leur auteur avait voulu leur donner et ils furent aussitôt reconnus "d'utilité publique". Le siège social de ces institutions est au Musée Rodin, No 77 rue de Varenne, à Paris.

Nous croyons intéressant d'indiquer, à titre documentaire, la succession des brillants écrivains qui se sont vu attribuer les dix fauteuils de cette Académie, tant par la désignation d'Edmond de Goncourt, de son vivant, que par élection jusqu'à nos jours. Les voici :

<i>Premier Fauteuil</i>	
*1874	Alphonse Daudet
†1900	Léon Daudet
<i>Deuxième Fauteuil</i>	
1874	Philippe de Chennevières
*1883	J.-K. Huysmans
1907	Jules Renard
1910	Mme Judith Gauthier
1918	Henry Céard
1925	Pol Neveux
<i>Troisième Fauteuil</i>	
1874	Emile Zola
*1890	Octave Mirbeau
1917	Jean Ajalbert
<i>Quatrième Fauteuil</i>	
1874	Paul de Saint-Victor
*1887	J.-H. Rosny, aîné

<i>Cinquième Fauteuil</i>	
1874	Théodore de Banville
*1892	J.-H. Rosny, jeune
<i>Sixième Fauteuil</i>	
1874	Barbey d'Aurévilly
*1889	Léon Hennique ⁽¹⁾
<i>Septième Fauteuil</i>	
1874	Louis Veuillot
1883	Pierre Loti
*1892	Paul Marguerite
1919	Emile Bergerat
1924	Raoul Ponchon
<i>Huitième Fauteuil</i>	
1874	Léon Cladel
1883	Jules Vallès
*1885	Gustave Geoffroy
1927	Georges Courteline
1929	Roland Dorgelès

(*) Désigné par le testament Goncourt.

(†) Appelé après le règlement du procès.

(1) Celui-ci vient de mourir à son tour (décembre 1935).

<i>Neuvième Fauteuil</i>		<i>Dixième Fauteuil</i>	
1874	Gustave Flaubert	1874	Eugène Fromentin
1880	Guy de Maupassant	1876	Paul Bourget
†1900	Elémir Bourges	†1900	Lucien Descaves
1926	Gaston Chérau		

Quant au *Prix Goncourt*, il fut décerné pour la première fois en 1903, après le règlement définitif de la querelle judiciaire, et attribué à J.-A. Nau, pour son roman : *Force ennemie*. C'est aujourd'hui une des récompenses les plus convoitées de la France littéraire.

LE CLUB DES DIX (à Ottawa)

Les dix fondateurs de l'Académie Française ou les dix fauteuils de l'Académie Goncourt ont-ils servi d'inspiration aux DIX qui se sont constitués en "club" à Ottawa, chez Alfred DeCelles, en 1882 ? *Quien sabe?* Aucun des fondateurs n'a pris la peine de nous renseigner à ce sujet. Mais il est plausible de croire qu'au moins l'influence des Goncourt n'a pas été étrangère à cette fondation (sauf l'attribution de rentes), en autant qu'on peut en juger par les noms des écrivains qui en ont fait partie à l'origine.

Dans une note manuscrite de Benjamin Sulte, que Gérard Malchelosse a eu l'obligeance de me passer en même temps qu'un extrait de son journal et divers articles où j'ai puisé nombre de renseignements relatifs au "club des Dix", il est dit que cette société fut fondée à l'occasion d'un dîner offert à l'abbé H.-R. Casgrain, de passage à Ottawa, et qu'elle se composait des personnalités suivantes :

1. Alfred-D. DeCelles, historien
2. Achille Fréchette, peintre
3. P.-J.-U. Baudry, avocat

(†) Appelé après le règlement du procès.

4. Alphonse Benoît, major dans les Voltigeurs
5. Léandre Coyteux Prévost, médecin
6. Edouard Deville, arpenteur général
7. Alphonse Lusignan, journaliste
8. Alfred Garneau, poète et historien
9. Joseph Marmette, romancier
10. Benjamin Sulte, historien.

Les vides causés dans les rangs de ces pionniers par la mort, le changement de résidence ou la démission ont été successivement remplis par :

Pascal Poirier, sénateur
 Téléphore Fournier, juge de la Cour Suprême
 J.-C.-Hubert Neilson, colonel
 Charles-Eugène Panet, colonel
 A.-A. Taillon, banquier
 Louis-Félix Pinault, colonel
 Horace Saint-Louis, avocat
 Dionis Lesieur Desaulniers, traducteur
 Francis-J. Audet, archiviste.

Madame Donat Brodeur, fille de Joseph Marmette, qui écrivait sous le pseudonyme de Louyse de Bienville, a laissé des notes sur cette institution dans un volume publié après sa mort sous le titre de *Figures et Paysages* (1931) ; elle donne en outre les noms de A.-N. Montpetit, E.-R. Faribault, Thomas Caron et Thomas Côté comme membres, mais je suis porté à croire qu'il furent simplement au nombre des invités et qu'il y a plutôt lieu d'ajouter foi aux notes manuscrites de Sulte qui a fait continuellement partie de la société jusqu'à sa disparition, et qui se borne aux noms ci-dessus.

En effet, parmi les commensaux fréquents ou passagers aux réunions de la société ou aux dîners d'apparat que ses membres offraient de temps à autre à des personnages de marque, nous relevons

les noms de: l'honorable J.-A. Chapleau, secrétaire d'Etat, sir Hector-L. Langevin et sir Adolphe-P. Caron, deux de ses collègues dans le gouvernement MacDonald, Charles Savary, ancien ministre de France, volontairement exilé au Canada, le prince Roland Bonaparte, géographe et ethnologue, Elisée Reclus, géographe français, Henry de Puyjalon, explorateur et naturaliste, Emile Salone, historien français, Hector Fabre, commissaire canadien en France, Henri Lorin, professeur et historien français, Paul Bourget, romancier français et madame Bourget, Arthur Dansereau, journaliste canadien, J.-G.-H. Bergeron, député canadien, le lieutenant-colonel Foster, L.-A. Audette, juge de la Cour de l'Echiquier, David-R. McCord, archéologue, sir Alphonse Pelletier, ministre, puis lieutenant-gouverneur, l'honorable Louis-Philippe Brodeur, alors président de la Chambre des Communes, plus tard ministre de la Marine, puis lieutenant-gouverneur, Fred. Gélinas, journaliste, Rameau de Saint-Père, historien français, Gaston Deschamps, conférencier français, le professeur de Labriolle, littérateur français, Louis Fréchette, poète canadien, et le sympathique consul de Belgique au Canada, M. de Fauconval, qui fut l'hôte d'un des dîners les plus mémorables de la société.

Mais n'anticipons pas sur le récit des événements. Ayant fait connaissance avec les familiers de la maison, nous allons nous efforcer de reconstituer la physionomie des séances du "club", tant à l'aide des notes laissées par Benjamin Sulte qu'avec celles qui ont été publiées par E.-Z. Massicotte au volume 33 du *Bulletin des Recherches Historiques*, par Louyse de Bienville dans le volume ci-dessus mentionné, et par J.-A. Fortier dans sa *Chronique d'Ottawa à la Presse*, sous le pseudonyme de ses initiales (JAF) en 1928. Le registre des procès-verbaux de la société semble être resté entre les mains de Dionis L. Desaulniers, son dernier secrétaire, mais toutes mes démarches ont été vaines pour le retrouver.

On avait d'abord fixé les réunions à deux par mois, mais on y trouva tant d'agrément que, pendant longtemps, on se réunit chaque

semaine, le mercredi soir, à tour de rôle chez chacun des membres. L'amphitryon du jour devenait président de la séance suivante; il préparait l'ordre du jour, indiquait les sujets à discuter, dirigeait le débat et faisait observer l'ordre; le secrétaire était permanent. La convocation aux assemblées était des plus laconiques: une simple carte portant le nom du club (souvent indiqué par le seul chiffre romain "X"), l'endroit de réunion et la date, rédigée à peu près en ces termes:

LES DIX
chez Benjamin Sulte
le 15 juin 1893

La séance commençait à huit heures du soir pour se terminer à onze. Toutes questions littéraires, scientifiques, artistiques et autres étaient accueillies, sauf la religion et la politique. Tous les membres prenaient part à la discussion et chacun pouvait ainsi tirer profit de connaissances variées sur les sujets les plus divers. Le bilan d'une année, prise au hasard, indique qu'on a traité les questions suivantes au cours des diverses séances: Agriculture, 1; mécanique, 3; guerre, 2; économie politique, 4; voyages, 3; histoire de France, 4; tragédie, 3; comédie, 4; critique littéraire, 7; poésie, 4; géographie, 1; philologie, 2; sciences exactes, 2; colonies, 3.

On s'étonnera peut-être que cette nomenclature ne comprenne pas l'*Histoire du Canada*; mais comme Alfred DeCelles, Pascal Poirier, Alfred Garneau et Benjamin Sulte étaient là, on peut en inférer que ce sujet n'était guère oublié, surtout quant aux questions acadiennes avec Poirier, et quant au sujet inépuisable des Trois-Rivières dont Sulte prenait occasion de parler à propos de tout et de rien. Un jour, un des Dix, agacé de cette manie, prit au hasard un livre de prières dans la bibliothèque et le tendant à Benjamin: "Trouve donc le

moyen, lui dit-il, de nous parler de ta ville avec cela”; sans se déconcerter, Sulte prend le volume, l’ouvre à la page du titre et lit à haute voix : *“Neuvaine en l’honneur de Saint-François-Xavier; nouvelle édition: à TROIS-RIVIÈRES, chez G. Stobbs, imprimeur - libraire, 1832”*. Inutile de dire de quel côté furent les rieurs!

Une tradition qui n’a pas été consignée aux archives mais qui s’est transmise oralement jusqu’à nous, c’est celle de la cruche de “gin” qui se plaçait au centre de la table et dans laquelle chacun allait puiser l’inspiration au besoin, en ayant soin d’apporter avec lui son gobelet d’étain ou de fer-blanc, comme autrefois le chansonnier Panard apportait son verre légendaire aux réunions du “Caveau”. Il n’y a pas lieu de se scandaliser ici de cette coutume; au siècle dernier, le “petit coup” constituait la grande politesse de toutes les familles et, comme les estomacs étaient solides, on pouvait impunément lui faire honneur à jets répétés.

Lorsque arrivait le tour de réception du sénateur Poirier, acadien militant jusqu’aux moëlles, il était de règle d’ouvrir un baril d’huîtres fraîchement arrivé de Bouctouche, comme il était interdit de clore la séance avant de l’avoir inspecté jusqu’au fond. “JAF” nous a conservé le récit d’une de ces réunions “ostréiphages” où chaque convive avait été sommé d’apporter une “pensée profonde” sur le mets du jour. La première se lisait: *“Des huîtres . . .; que l’Acadie en produit!”* et tous les regards se portaient charitablement vers Poirier. La deuxième disait : *“Ils sont “dix” qui ont de l’esprit comme “dix-huîtres”*. Un autre avait porté une botte plus personnellement malicieuse à l’un des Dix en écrivant: *“Au club des Dix, c’est l’huître qui PRÉVOST.”* D’autres avaient fait les frais de “rimer” leurs pensées, et, comme tous étaient de tempérament français, la soirée se termina, ici comme en France, par une chanson de Sulte à l’adresse de l’Acadien et de ses “compatriotes”, les huîtres.

Il était d’usage, en effet, de faire des “rosseries”, surtout aux dépens de l’amphitryon du jour et, comme il convient chez les hommes

d'esprit, aucun d'eux ne songeait à s'en formaliser. Témoin, ce dîner d'adieu offert à M. de Fauconval à l'occasion de son départ du Canada. L'un des Dix, avec qui l'aimable consul était particulièrement lié d'amitié, sollicita l'honneur de présider à cette fête, mais on le lui fit chèrement payer. Au moment où il sortait de sa poche le bijou de discours qu'il avait préparé pour porter la santé de son hôte, un des convives lui coupa la parole et démontra, par l'exemple des festins somptueux de Rome que, s'il était permis, et même prescrit chez Lucullus, de se couronner de fleurs, on devait supprimer les discours. Sur une nouvelle tentative du président, un autre, médecin celui-là, déclara qu'Esculape et Galien avaient prémuni leurs contemporains contre le "prurit morbide" des discours inutiles. Un troisième, promenant ses auditeurs dans le Zodiaque, à travers les constellations et les planètes, prouva, par la conjonction du Bélier avec le Capricorne que le président ne devait pas ouvrir la bouche. Tous, à tour de rôle, discoururent ainsi en adressant spirituellement, au passage, l'expression de leurs vœux à l'hôte du jour jusqu'à ce que le dîner prit fin sur une proposition de boire "en silence" à la santé de l'amphitryon. La victime de cette plaisanterie, n'ayant pu placer son discours, digéra laborieusement ce dîner, mais les autres convives s'étaient franchement amusés.

Cette joyeuse et spirituelle institution a fait le charme des intellectuels d'Ottawa pendant vingt ans, d'après les notes de Sulte, sinon trente, au dire de madame Brodeur. C'est assurément un "record" pour une société de ce genre dont les éléments doivent se renouveler dans la même tradition lorsque les aînés disparaissent; problème difficile à résoudre avec l'évolution des goûts, des habitudes et des idées, à mesure que les générations se succèdent. Mais la gaieté et l'esprit ne meurent pas — là surtout où le verbe de France peut s'épanouir en toute liberté. Aussi verrons-nous renaître, de temps à autre, des institutions nouvelles qui puiseront la vie aux mêmes sources, comme le phénix renaissait, de temps à autre, des cendres de son bûcher.

LE CERCLE DES DIX

(à Québec)

Spencer-Wood, résidence officielle des lieutenants-gouverneurs de la province de Québec, et *Spencer-Grange*, résidence de sir James-M. LeMoine, historien de marque, aujourd'hui décédé, et ancien président de la Société Royale du Canada, sont contigus. Un soir d'hiver que sir James était allé "voisiner" chez sir Adolphe Chapleau, châtelain de Spencer-Wood, celui-ci, évoquant les souvenirs de sa vie politique à Ottawa, s'exclama tout-à-coup: "*Quelles délicieuses soirées j'ai passées au "Club des Dix" où j'étais souvent l'invité des membres de cette société d'intellectuels ! Pourquoi n'en établrions-nous pas une semblable à Québec ? Si l'idée vous agrée, je me mets à votre disposition; ce sera le charme de nos soirées d'hiver*".

C'était le 21 janvier 1893 ⁽¹⁾ et, dès lors, la fondation du "*Cercle des Dix*" était décidée. De concert avec sir Adolphe, sir James prépara une liste de littérateurs éligibles à former le noyau de la nouvelle société; on prit des renseignements auprès de Sulte à Ottawa sur le fonctionnement du "*Club des Dix*" en vue de diriger son orientation, et, dès le 23 février suivant, le lieutenant-gouverneur invitait les nouveaux élus à dîner à Spencer-Wood pour procéder à l'inauguration formelle du cercle. Le groupe se composait de :

1. Sir James-M. LeMoine, historien
2. Le juge Jean Blanchet, ancien ministre et juriste
3. Paul de Cazes, journaliste et éducateur
4. Joseph-Edmond Roy, notaire et historien
5. Nazaire Levasseur, journaliste et musicien
6. Louis-Zéphirin Joncas, économiste et ancien député
7. Faucher de Saint-Maurice, littérateur

(1) Il est curieux de noter que ce jour marquait exactement le centenaire d'un événement tragique en France, dont les deux causeurs n'ont pas dû manquer de s'entretenir.

8. Napoléon Legendre, littérateur
9. Henri Delagrave, avocat
10. Jules Tessier, président de l'Assemblée Législative.

Sir Adolphe, étant *ex-officio* membre d'honneur, avec privilège d'invitation à sa table, avait convié Félix-Gabriel Marchand, alors chef de l'Opposition et, en plus, auteur dramatique, poète et homme d'esprit (ce qui n'enlève rien à ses autres mérites) Guillaume-A. Nantel, ministre des Travaux Publics, et Linière Taschereau, avocat, tous deux fins lettrés, à participer à la cérémonie.

Ces trois invités de la première heure devinrent tour à tour membres actifs du cercle, et ceux de leurs collègues successifs dont les noms nous ont été conservés sont: l'honorable juge F.-X. Lemieux, l'honorable Adélard Turgeon, ministre et plus tard président du Conseil Législatif, le docteur A. Vallée, Georges-M. Fairchild et Chaussegros de Léry. Sir James LeMoine en fut le premier président et Faucher de Saint-Maurice remplit la fonction de secrétaire; mais, pas plus à Québec qu'à Ottawa, il ne m'a été possible de retrouver le registre de ses archives. La principale source de mes renseignements est consignée dans la VIIe série des *Maple leaves* de sir James LeMoine, ainsi que dans un article publié par Aubé dans le *Soleil*, de Québec, en 1907, à l'occasion de la mort de Napoléon Legendre, et dans les souvenirs qui m'ont été aimablement communiqués par Adjutor Roy, frère de Joseph-Edmond et légataire de ses manuscrits.⁽¹⁾

A l'exemple de leurs aînés d'Ottawa, les *Dix* de Québec décidèrent de se réunir deux fois par mois, le samedi, et ils abordaient presque tous les sujets dans leurs séances. Les recherches historiques y tenaient la plus grande place, mais la poésie, la musique, les sciences, l'archéologie et la littérature sous ses divers aspects y rayonnaient

(1) M. Roy, qui conservait le registre du CERCLE DES DIX dans sa voûte notariale à Lévis, est sous l'impression que son frère l'aurait réclamé pendant son séjour à Ottawa et la trace en a disparu. Peut-être pourrait-on le retrouver aux Archives du Canada dont Joseph-Edmond était conservateur-adjoint dans les dernières années de sa vie?

également. Un des membres faisait une courte dissertation sur un sujet qui l'avait particulièrement frappé au cours de ses lectures; il donnait ses impressions et tirait les conclusions qui lui paraissaient logiques; ses collègues posaient leurs objections, faisaient valoir leurs opinions et la discussion s'échauffait jusqu'à ce que l'amphitryon du jour vînt y mettre un terme en offrant des "rafraîchissements".

Les assemblées se tenaient le plus fréquemment chez le lieutenant-gouverneur qui était le grand animateur de la société, mais les autres membres invitaient également leurs collègues, de temps à autre, soit chez eux, soit à l'hôtel, et les mémoires de sir James mentionnent en particulier deux mémorables excursions: l'une, en 1894, à la coquette résidence d'été de M. Linière Taschereau, à Saint-Joseph, sur les bords de la rivière Chaudière, et l'autre en 1895 au manoir de M. Chaussegros de Léry, à Saint-François de Beauce, où l'on put admirer la galerie de portraits des ancêtres du châtelain avec les titres et parchemins qu'il tenait de sa famille.

M. Adjutor Roy nous signale également qu'un certain soir d'hiver, son frère avait invité les *Dix* à dîner chez lui, à Lévis, et qu'il avait fait des préparatifs dignes de cette société distinguée. Malheureusement, le vent de "nordet", dont la réputation est célèbre à Québec, s'était mis de la partie sans y avoir été convié et il faisait une tempête telle que le bateau traversier ne put se résoudre à démarrer. L'amphitryon resta donc avec ses "dix" dîners sur les bras et *"je me rappelle encore, ajoute le narrateur, la mine déconfite qu'il en avait le lendemain; il ressemblait à un homme qui a dû ravalé son discours et ne peut plus le digérer!"*⁽¹⁾

A l'encontre des réunions d'Ottawa, nous ne trouvons cependant aucun document, ni tradition, nous disant que les séances des *Dix* de Québec se soient tenues autour d'une cruche de "gin" ou même de

(1) A rapprocher cet incident du "discours rentré" qui avait assombri la figure du président des Dix au dîner Fauconval, à Ottawa.

“whisky blanc” placée sur la table du lieutenant-gouverneur. Mais il est plausible de croire que sir Adolphe, qui était un fin gourmet, savait exhumers, à cette occasion, quelques bouteilles de vin vieux “de derrière les fagots” — et nous sommes informés qu’un certain soir de janvier, alors que la froidure était grande au dehors, un délicieux “steak” d’original vint clore la séance en même temps qu’un “formidable” pâté aux huîtres dont il ne resta pas une parcelle !

Mais le *Cercle des Dix* était, hélas ! comme la plupart des institutions humaines,

“ . . . d’un monde où les plus belles choses

Ont le pire destin”.

Au mois de mai 1897, ses membres conduisaient leur regretté secrétaire, Faucher de Saint-Maurice, au cimetière de Belmont, et, huit mois plus tard, le terme d’office de son fondateur et généreux amphitryon, le lieutenant-gouverneur Chapleau, étant expiré, ils se réunissaient pour lui offrir un dîner d’adieu au kiosque du Parc Victoria, le 17 janvier 1898. Ce fut un événement remarquable et les journaux de l’époque en ont publié des comptes-rendus élogieux ; sir Adolphe, dont l’art oratoire a laissé des souvenirs si profonds dans les annales de l’histoire canadienne, eut des accents touchants en évoquant les jours ensoleillés qu’il avait passés à Spencer-Wood et les jouissances intellectuelles qu’il avait goûtées en compagnie des hommes d’esprit dont il s’était entouré.

Les *Dix* ne pouvaient pourtant se défendre de l’impression pénible que c’était le chant du cygne pour leur société ; privées de leur principal animateur, les assemblées devinrent de moins en moins fréquentes : Joseph-Edmond Roy, qui avait remplacé Faucher de Saint-Maurice au secrétariat, fut à son tour appelé au bureau des Archives à Ottawa, et Henri Delagrave lui succéda. Puis . . . silence complet ; le “Cercle des Dix” était mort d’inanition.

LES DIX

(à Montréal)

Les institutions dont nous avons brièvement évoqué le souvenir ont-elles exercé une influence plus ou moins grande sur la fondation de la société "*Les Dix*" à Montréal ?

La réponse à cette question ne peut souffrir de doute; sans remonter aux *dix* précurseurs de l'Académie Française, et sans nous apparenter plus qu'il ne faut aux titulaires des *dix* fauteuils de l'Académie Goncourt, il est indubitable que le fonctionnement de ces prototypes, adapté par le *Club des Dix* et par le *Cercle des Dix* aux conditions modernes de la vie canadienne, a déterminé, dans une bonne mesure, la raison d'être de notre société. Mais, tout en s'inspirant des préoccupations intellectuelles, et même des délassements, de leurs devanciers, les *Dix* de Montréal ont voulu y joindre un but utilitaire, tant pour eux-mêmes que pour leurs compatriotes, en créant une sorte de mutualité littéraire qui les engage à s'entr'aider dans leurs études, à publier, au bénéfice de leurs contemporains, des "*Cahiers*" qui contiendront le fruit de leurs travaux, et finalement à léguer aux continuateurs de leur œuvre le profit des notes et manuscrits qu'ils laisseront à leur mort.

Au chapitre des "Délassements" ils ont pieusement recueilli les traditions de leurs devanciers d'Ottawa et de Québec qu'ils ont perfectionnées en y adaptant le décalogue de la *Rosse-qui-dételle* et les apophtegmes de la *Fourchette-Joyeuse*, deux institutions méritoires dont plusieurs d'entre eux font partie. Ils avaient, en outre, inauguré depuis quelques années, des "pèlerinages" aux endroits marqués par les principaux événements historiques de notre pays et s'étaient fait un devoir consciencieux de se rendre aux invitations de leurs collègues, soit sous les frais ombrages de la campagne en été, soit au foyer rayonnant de l'âtre en hiver. Quant aux "rosseries" d'un compagnonnage amical, ils savaient s'en amuser comme on doit le faire

entre gentilshommes, de même qu'ils savaient consacrer aux plaisirs de la gastronomie cette "satisfaction suprême d'un esprit cultivé".

En un mot, le code tacitement agréé et mis en pratique par les membres des *Dix*, dès avant la fondation de leur société, et posé comme base de leur organisation, consiste à travailler chez soi dans le silence du cabinet d'études; à s'entr'aider dans les recherches historiques, littéraires, artistiques et scientifiques; à préparer des matériaux pour ceux qui prendront charge, à leur tour, d'alimenter le feu sacré; et, aux époques fixées pour la "détente", à se réunir en conclave pour échanger les propos d'une franche amitié.

C'est à Gérard Malchelosse que revient le mérite de cette fondation. Héritier des manuscrits de Benjamin Sulte, il y a lu avec intérêt les notes prises à diverses époques sur les séances du *Club des Dix* et, dans une réunion intime tenue chez lui, entre les rayons de sa bibliothèque et les filières de ses fiches généalogiques, il exposait à ses collègues de la première heure, Fauteux, Massicotte et Morin les avantages que des écrivains et des chercheurs pourraient retirer d'une collaboration fraternelle et loyale dans leurs études. L'idée en fut accueillie avec empressement; on discuta, on suggéra, on modifia, et finalement on décida la fondation d'une "fraternité littéraire" à l'exemple de celle des frères Goncourt, mais plus élargie afin de profiter d'une plus grande variété d'études et de travaux; Victor Morin fut chargé d'en préparer l'état civil et d'en rédiger les statuts; on invita des collaborateurs du dehors, tant à Montréal qu'à Ottawa, Québec et Trois-Rivières, à se joindre au groupe initial, mais on restreignit le nombre des fauteuils à *dix* pour assurer une cohésion plus intime et une orientation plus homogène entre les membres.

La société nouvelle était dès lors créée. Elle fut constituée en corporation civile par lettres-patentes du gouvernement de Québec, portant la signature vice-royale en date du 6 août 1935 et l'apostille officielle du grand sceau de la province.

Le pacte conclu entre les membres de la société étant ratifié par l'autorité administrative du pays, il restait à établir les règles qui leur serviraient de code. L'adoption en fut laborieuse; il fallait trouver un terrain d'entente qui répondit non seulement aux opinions personnelles, mais encore aux dispositions déjà prises par quelques-uns d'entre eux pour la mise en valeur de leurs notes et manuscrits. On se réunit à diverses reprises; on discuta à fond chaque article du projet de règlements; on correspondit avec les collègues du dehors et l'on adopta finalement les dispositions contenues dans les douze articles de ses "Statuts" dont le seul qui puisse intéresser le lecteur attribue les dix fauteuils de cette académie nouvelle aux fondateurs, dans l'ordre de leur adhésion, comme suit :

- Fauteuil No 1 : Gérard Malchelosse (Montréal)
- " No 2 : Victor Morin (Montréal)
- " No 3 : Aegidius Fauteux (Montréal)
- " No 4 : E.-Z. Massicotte (Montréal)
- " No 5 : Francis-J. Audet (Ottawa)
- " No 6 : M. Olivier Maurault, p. s. s. (Montréal)
- " No 7 : Pierre-Georges Roy (Québec)
- " No 8 : l'abbé Albert Tessier (Trois-Rivières)
- " No 9 : Aristide Beaugrand-Champagne (Montréal)
- " No 10 : Montarville Boucher de la Bruère

Simple coïncidence à noter: comme au cénacle de Conrart, deux abbés distingués ne croient pas déroger en faisant partie de cette institution.

Son emblème, proposé par Massicotte, représente une couronne de dix feuilles d'érable entourant un manuscrit en forme de cahier avec la devise : "*Frater adjutus à fratre*", suggérée par Fauteux. Chaque membre peut s'en réclamer pour la publication de ses œuvres, pourvu qu'il en ait soumis le manuscrit à la société et qu'il ait obtenu son assentiment.

L'assemblée constitutive fut tenue au Cercle Universitaire, à Montréal, le samedi, 28 septembre 1935. Audet, qui se trouvait en vacances à Montréal, sollicita l'honneur de recevoir ses collègues et la réunion eut lieu sous sa présidence, autour d'une table bien servie. Seuls Pierre-Georges Roy et l'abbé Tessier, retenus par leurs fonctions, le premier à Québec et l'autre aux Trois-Rivières, manquaient à l'appel.

On fit largement honneur au menu; on porta la santé de la société nouvelle; on en adopta les statuts et règlements; on élut Malchelosse secrétaire perpétuel, et, comme les règlements prescrivent que chacun doit occuper la présidence à tour de rôle, on établit l'ordre alphabétique à cette fin, sauf à modifier cette disposition lorsque des circonstances particulières se présenteraient. Le dernier samedi de chaque mois étant fixé pour la tenue des assemblées, on convint de se réunir à dîner au Cercle Universitaire lorsque la présidence écherrait à un membre de Montréal, et, en autant que possible, de se rendre à Ottawa, à Québec ou aux Trois-Rivières lorsque l'archi-triclin serait de l'une ou l'autre de ces villes.

A ce moment, Fauteux confia à ses collègues que son confrère de collège, le lieutenant-gouverneur de la province, lui avait exprimé le désir de recevoir la société des *Dix*, à Spencer-Wood, dès sa fondation et qu'il serait très possible qu'elle en reçût l'invitation pour la séance d'octobre. Cette nouvelle fut accueillie avec enthousiasme, au souvenir de la fondation du "Cercle des Dix" par le lieutenant-gouverneur Chapleau en 1893, et il fut convenu que, cette circonstance arrivant, Pierre-Georges Roy présiderait cette réunion.

En effet, le samedi 26 octobre 1935, huit excursionnistes partaient de Montréal par le convoi du Pacifique Canadien à destination de Québec; ils devaient en prendre un neuvième aux Trois-Rivières, tandis que le dixième les attendait à la gare du Palais. Après un vin d'accueil chez M. Antoine Roy, fils du président du jour, et une visite intéressante au musée provincial, on se rendait à Spencer-Wood

où Son Excellence, l'honorable Esiof-L. Patenaude, attendait ses invités au salon d'honneur. Un dîner succulent fut servi, arrosé de crus qui rivalisaient d'âge avec les doyens de la société, suivi de la séance régulière sous la présidence d'honneur du châtelain et la direction active du président Roy, et chacun se retira dans les appartements luxueux mis à la disposition des membres par le lieutenant du roi. Au matin, la messe de l'abbé Maurault réunissait les hôtes à l'oratoire et le petit déjeuner leur fournissait l'occasion de discuter les problèmes de la race canadienne-française jusqu'à l'heure où il fallut songer à partir pour se rendre, en temps utile, à l'invitation du président Roy au grand déjeuner chez Kerhulu, à une heure.

Le lieutenant-gouverneur Patenaude répétait donc le geste de son prédécesseur sir Adolphe Chapleau, quarante ans auparavant; aussi le président Roy se fit-il l'interprète de ses collègues, au dîner officiel, en lui disant :

“Excellence, vous avez convié les “Dix” à votre table. Vous avez fait plus. Vous avez voulu qu'ils passent la nuit sous votre toit hospitalier. Historien vous-même, vous avez compris d'instinct quelles émotions ressentiraient des amants du passé à dormir dans ce vieux château de Spencer-Wood hanté par tant de souvenirs historiques. Nous regardons ces pièces, ces murs, ces coins et ces recoins et, à nos souvenirs, s'accrochent immédiatement les noms de tous les personnages qui ont habité et passé ici. Il nous semble voir leurs ombres, entendre leurs voix. C'est une nuit de souvenirs, d'enchantements que vous nous offrez. Nous vous en remercions. Soyez assuré que notre séjour à Spencer-Wood comptera comme l'un de nos meilleurs souvenirs”.

De son côté, l'abbé Tessier n'a pas manqué de consigner, dans ses archives photographiques, de nombreux documents, tant à la pose qu'au ciné, pour le bénéfice de la postérité; en particulier le lit monumental sculpté au couteau par Vallières, au siècle dernier, et dans

lequel Massicotte, amateur passionné du folklore canadien, avait réclamé le privilège de se plonger, en souvenir du "bon vieux temps".

Notre rôle d'historiographe des faits et gestes qui ont déterminé la fondation de cette société éclectique prenant fin avec sa naissance, il nous reste à faire connaître les œuvres qui ont valu aux membres des Dix d'être appelés à en faire partie. Nous ne saurions mieux faire, à cet effet, que d'emprunter le texte du président Pierre-Georges Roy, lorsqu'il fit la présentation de ses collègues au lieutenant-gouverneur :

"Excellence, je ne vous dirai rien de l'objet de notre société. Vous avez signé notre charte, préparée par M. le notaire Morin, et vous êtes au fait de nos buts et de nos ambitions. Je me permettrai plutôt de vous présenter nos membres :

"Par ordre alphabétique, Excellence, le premier des Dix que j'ai à vous faire connaître est M. Francis-J. Audet. Il n'est peut-être pas né à Ottawa mais il y a été transplanté jeune et il a grandi avec les Archives Publiques du Canada. Il a toutes les qualités d'un bon archiviste et a publié plusieurs volumes, brochures, mémoires, etc., etc., que vous avez dû lire avec intérêt. Je préfère ne pas vous dire le nombre de fiches amassées par M. Audet. Vous ne me croiriez pas sur parole, peut-être ⁽¹⁾. En tous cas, ces fiches nous jouent parfois des tours assez cruels. Quel est l'auteur canadien qui, après publication d'un livre ou d'un article longuement et patiemment préparé, n'a pas reçu un petit billet de M. Audet à peu près conçu comme suit : "M. X... que vous faites mourir en 1830 (ou en 1840) vivait encore dix ans plus tard puisque, le 10 juin 1850, il fut nommé juge de paix". M. Audet a une manière si gentille de corriger, de rétablir la vérité que, ma foi, quand on reçoit ses billets on est presque fier d'avoir fait erreur.

(1) M. Audet nous a déclaré avoir classifié "deux millions" de fiches sur les sujets les plus divers, principalement en biographie et histoire du Canada.

“M. Beaugrand-Champagne est un architecte montréalais qui, le jour, fait des cathédrales, des monuments, de grands édifices et de belles maisons. Le soir, il se délasse de ces somptueux travaux en fouillant les dossiers de la petite histoire. Sa grande ambition est de trouver la route exacte prise par Jacques Cartier pour mettre pied sur l’île de Montréal. Il a suivi le navigateur malouin pas à pas, du grand fleuve au point précis où il débarqua. Sa thèse semble très juste. Il est vrai qu’il a rencontré quelques contradicteurs, mais espérons qu’en retour de tout ce qu’il a fait pour la gloire de Cartier, celui-ci, quelque bon jour, lui apparaîtra et lui dira : “M. Beaugrand-Champagne, vous avez raison.”

“Dois-je vous présenter M. Aegidius Fauteux, Excellence ? Vous le connaissez mieux que moi, quoique mon amitié pour lui date de trente ans et plus. Quand M. Fauteux mourra, ce qui, je l’espère, n’arrivera pas avant un demi-siècle, ceux qui vivent de son admirable érudition, s’ils sont sincères, prendront le deuil. Il a publié peu de livres, mais il a dans sa tête et sa belle mémoire plusieurs gros tomes. C’est précisément le reproche que j’ai à lui faire. Les ouvrages qui passent par l’imprimerie demeurent. Quelle que soit leur valeur, on peut les consulter, même longtemps après la mort de l’auteur. Les ouvrages et les conférences que M. Fauteux conserve dans sa mémoire disparaîtront avec lui. Je lui ai dit bien des fois : aidez un peu moins les autres à publier des ouvrages qui, parfois, ne valent pas leur sel et décidez-vous à mettre au jour les ouvrages que vous conservez sur la glace. Ceux-là seront appréciés par les connaisseurs et reçus avec faveur par le public.

“M. Montarville Boucher de la Bruère, lui aussi, publie peu. Avec un dévouement inlassable, il fouille les dépôts d’archives, publics et privés, de Montréal pour en faire profiter les Archives Publiques du Canada. Son mérite est d’autant plus

“grand que son travail est obscur, impersonnel, et que ceux-là mêmes qui profitent de ses recherches ne peuvent lui marquer leur reconnaissance, ignorant ce qu’ils lui doivent. Quand je rencontre M. Boucher de la Bruère, il me semble voir son ancêtre, Pierre Boucher de Grosbois, le fondateur de Boucherville. M. Boucher de la Bruère suit peut-être trop à la lettre le conseil que Pierre Boucher donnait à ses enfants et petits-enfants dans son beau testament spirituel: “Sacrifiez-vous pour les autres.”

“Le sort de la plupart des hommes, même de ceux qui ont joué des rôles de premier plan, est d’être oubliés quelques années après leur disparition. La lutte pour l’existence est devenue si dure, si âpre, qu’on bouscule, pour ainsi dire, ceux qui s’obstinent à vivre, pour les faire disparaître plus vite. Il n’est donc pas étonnant que la mémoire des morts ne dure pas longtemps. Notre vieux Benjamin Sulte, malgré son mérite et son œuvre féconde, aurait subi le sort commun s’il n’avait rencontré M. Gérard Malchelosse. Celui-ci a publié déjà une trentaine de volumes, des études inédites, ignorées ou oubliées, de M. Sulte. On l’a appelé le “fils spirituel” de Sulte. C’est un beau titre que l’histoire, moins oublieuse que les hommes, lui conservera, je l’espère.

“Voici M. E.-Z. Massicotte! Excellence, il n’y a pas que les saints canonisés par l’Eglise qui font des miracles. Vous venez d’en faire un qui compte. M. Massicotte va coucher à Québec! Qui donc prendra soin de l’histoire et des Archives de Montréal pendant le séjour de M. Massicotte à soixante lieues de ses trésors? Mon ami Massicotte, dans un temps où les monopoles sont dénoncés partout, a réussi à en créer un en sa faveur. L’histoire de Montréal est son bien, sa chose. Et, fait assez curieux, personne ne se plaint de ce monopole exclusif. Tous, même à Montréal, semblent s’en réjouir. Le phénomène est

“facile à expliquer. Les monopoles, d’ordinaire, gardent tout pour eux. M. Massicotte a fait l’accaparement de la documentation sur Montréal, mais il donne ses renseignements à qui les lui demande, parfois à son détriment. Un malin a défini l’archiviste “un escalier”. C’est bien cela. L’archiviste, comme l’escalier, ne monte pas, mais, comme l’escalier, il aide les autres à monter. C’est le rôle de M. Massicotte depuis quarante ans.

“J’ai toujours eu pour la Compagnie de Saint-Sulpice l’admiration la plus profonde. Sans elle, la métropole commerciale du Canada, qui fait notre orgueil, n’existerait pas. Je vous avoue, toutefois, que le jour où la docte Compagnie a permis à M. l’abbé Olivier Maurault d’accepter le rectorat de l’université de Montréal, je lui en ai voulu un peu. Le cercle des chercheurs et des historiens n’est pas grand. Quand on lui enlève un de ses membres, tout l’organisme s’en ressent. M. l’abbé Maurault était un de ceux sur lesquels nous comptions le plus. Ses talents, son esprit, son admirable doigté, le destinaient à monter au tout premier rang. Voilà pourquoi l’université de Montréal l’a accaparé au détriment de l’histoire et peut-être même des lettres. Il y a, cependant, une consolation pour les Dix. C’est que, même si M. l’abbé Maurault monte encore plus haut, on ne pourra le détacher de nous. Il est avec les Dix, à la vie, à la mort!

“Me voici rendu à M. Victor Morin. Parfait notaire, M. Morin a été, tour à tour ou à la fois, échevin, professeur d’université, membre de commissions gouvernementales, directeur et président de douzaines de sociétés patriotiques, de finances, de sciences, etc., etc. Levé tôt, couché tard, il accomplit dix besognes ensemble, le sourire aux lèvres et semant partout la gaieté, la joie, le désir de vivre. Quel est ce tout petit oiseau qui parfume toutes les fleurs qu’il touche? M. Morin, je crois, appartient à la même famille. Tout ce qu’il touche porte presque aussitôt le parfum du succès. Avec ses occupations qui absorbe-

“raient chacun des instants d’un homme actif, M. Morin a trouvé le temps nécessaire pour publier quelques volumes très recherchés. Si le mot n’était pas vulgaire, je dirais: “Mais où ce diable d’homme prend-il le temps de se reposer?”

“Laviolette est le fondateur des Trois-Rivières, mais M. l’abbé Albert Tessier a fondé la “Mauricie” ou, si vous aimez mieux, la région du Saint-Maurice. Que de bonnes pages il a écrites ou fait écrire sur tout ce beau pays. Il a déniché et remis au jour ce que les anciens auteurs ont publié sur Trois-Rivières et le pays environnant. Il y a, cependant, un chapitre de l’histoire ancienne de la cité des Trois-Rivières qu’il a oublié. C’est la page où cet effronté de La Hontan qualifie Trois-Rivières de “pays des puces”. M. l’abbé Tessier a eu raison d’ignorer l’affreux libelle du célèbre baron. J’ai couché bon nombre de fois aux Trois-Rivières, et jamais, au grand jamais, je n’y ai rencontré l’insecte abhorré. Quoi qu’il en soit, M. l’abbé Tessier aime sincèrement et de façon pratique sa petite patrie. Personne ne lui reprochera de crier: “Trois-Rivières d’abord.”

A noter que, dans cette nomenclature, l’orateur s’était volontairement oublié. C’est pourquoi Morin dut se lever, en qualité de doyen des Dix, ⁽¹⁾ et dire à son tour:

“Excellence, si vous avez pris la peine de compter sur vos doigts l’énumération que notre président du jour vient de faire, vous avez dû constater avec surprise que, de même que les “Trois Mousquetaires” étaient au nombre de quatre, les “DIX”, renouvelant une pareille fantaisie, ne seraient qu’au nombre de neuf. C’est qu’il a passé par dessus le “majeur” et c’est mon devoir de vous l’indiquer:

“Pierre-Georges Roy est l’un de trois frères qui ont consacré leur vie, comme autrefois les chevaliers de France,

⁽¹⁾ Fauteux, Malchelosse et Massicotte avaient pris la peine de se rendre à sa villa du mont Saint-Bruno, au mois d’août précédent, pour lui rappeler “brutalement” qu’il était devenu *septuagénaire*.

"au service d'une belle et noble dame : l'histoire de la race canadienne-française.

"Vous savez, Excellence, le rôle qu'il tient au Musée Provincial, organisé par ses soins, et aux Archives Judiciaires et Administratives qu'il a mises sur un pied de si grande efficacité. Vous avez sans doute parcouru, chaque année, ses "Rapports de l'Archiviste-en-chef" de la province de Québec où nous trouvons avec enchantement un si grand nombre de documents précieux pour notre histoire; mais je suis sûr que vous n'avez pas encore trouvé le temps de lire "tous" les volumes qu'il a trouvés, lui, le temps d'écrire, au milieu de ses multiples travaux; ils dépassent le chiffre de deux cents. D'ailleurs, ils sont tous comme cela dans cette famille Roy : ils possèdent l'histoire de leur pays avec une telle maîtrise qu'ils en rédigent les annales encore plus rapidement qu'il est possible de les lire dans le "Bulletin des Recherches Historiques."

Arrêtons-nous ici, car nous pourrions verser dans l'admiration mutuelle, travers odieux dont la société des Dix entend énergiquement se garer; au lieu de bavarder, rappelons-nous plutôt que son but fondamental, concrétisé dans ses règlements, consiste à "assurer une collaboration loyale et effective entre ses membres dans leurs travaux et recherches historiques, littéraires et scientifiques, dans la production de leurs œuvres, tant par la publication de volumes et d'articles de revues que par des conférences et autres initiatives; en un mot, à recueillir, conserver et léguer à la postérité les manuscrits, notes et autres documents qui permettront plus tard aux écrivains canadiens de continuer l'œuvre de leurs devanciers".

A large, stylized handwritten signature in dark ink, reading "Victor Morin". The signature is written in a cursive, flowing style with long, sweeping strokes. Below the name, there is a long, horizontal flourish that extends across the width of the signature.